



Pour diffusion immédiate : 03/02/2026

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

**DE L'ARGENT DANS VOS POCHEs : LA GOUVERNEURE HOCHUL MET EN AVANT DES PROPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE LES COÛTS DES TARIFS D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET À LUTTER CONTRE LES DEMANDES D'INDEMNISATION FRAUDULEUSES**

*Prendre des mesures pour lutter contre la fraude, limiter les dommages-intérêts versés aux mauvais acteurs et garantir que les consommateurs, et non les compagnies d'assurance, soient prioritaires*

*Les propositions s'appuient sur les efforts continus du gouverneur pour rendre l'État de New York plus abordable et redonner de l'argent aux New-Yorkais qui travaillent dur*

La gouverneure Kathy Hochul a présenté aujourd'hui ses propositions visant à réduire les coûts des primes d'assurance automobile et à lutter contre les demandes d'indemnisation frauduleuses dans l'État de New York. La gouverneure prend des mesures sensées pour lutter contre la fraude, limiter les dommages-intérêts versés aux mauvais acteurs et veiller à ce que les consommateurs, et non les compagnies d'assurance, soient prioritaires. Ces propositions s'inscrivent dans le prolongement des efforts déployés par la gouverneure Hochul pour rendre l'État plus abordable et redonner de l'argent aux New-Yorkais qui travaillent dur.

« Les New-Yorkais le savent mieux que quiconque : l'assurance automobile est beaucoup trop chère. Pour la plupart d'entre eux, la voiture est indispensable au quotidien, qu'il s'agisse de se rendre au travail ou faire des courses », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Ces mesures de bon sens ne se contenteront pas de lutter contre les demandes d'indemnisation frauduleuses qui font grimper le coût de l'assurance automobile ; elles permettront également de redonner de l'argent aux New-Yorkais qui travaillent dur et de leur apporter un réel soulagement », a-t-elle ajouté.

Les primes d'assurance automobile imposées à la population new-yorkaise sont parmi les plus élevées du pays : elles s'élèvent, en moyenne, à un peu plus de 4 000 dollars par an, soit près de 1 500 dollars de plus que la moyenne nationale. Leur augmentation est due à la conjonction de différents facteurs : fraudes, litiges, vides juridiques et lacunes dans l'application de la loi. Selon certaines estimations, les accidents simulés et les fraudes à l'assurance qui y sont associées font grimper les primes d'assurance de 300 dollars par an en moyenne.

## **Lutter contre la fraude pour faire baisser les tarifs imputés aux honnêtes New-Yorkais**

Des fraudeurs de plus en plus sophistiqués orchestrent en effet des accidents simulés, minutieusement préparés, afin d'obtenir des indemnisations record auprès des assureurs ou devant les jurys. Ces escroqueries se multiplient. En 2023, 1 729 accidents ont été simulés dans l'État de New York. Notre État arrive, dans ce domaine, au deuxième rang national. Au total, les compagnies d'assurance ont signalé 43 811 fraudes présumées à l'assurance automobile au Bureau des fraudes à l'assurance du Département des services financiers (Department of Financial Services, DFS) de l'État de New York en 2025. Ce total est supérieur aux 24 238 cas présumés de fraude à l'assurance automobile recensés en 2020, soit une hausse de 80 % en trois ans.

Pour lutter contre ces activités criminelles organisées, la gouverneure Hochul adopte une approche pangouvernementale visant à sévir contre la fraude à l'assurance automobile, notamment :

- Redynamiser le Conseil de prévention des vols de véhicules à moteur et des fraudes à l'assurance de l'État, en lui donnant les moyens de mieux soutenir la capacité d'enquêter et de poursuivre les fraudes à l'assurance dans tout l'État.
- Législation visant à garantir que les procureurs puissent demander des sanctions pénales à l'encontre de toute personne responsable de l'organisation d'un accident simulé, et pas seulement à l'encontre de la personne au volant.
- Collaboration avec les procureurs généraux de New York afin de monter des dossiers permettant de mettre fin à la fraude organisée qui spolie les New-Yorkais en leur imposant des tarifs d'assurance élevés.
- Renforcer les efforts visant à lutter contre les prestataires médicaux qui participent à des fraudes en signant de faux diagnostics médicaux qui donnent lieu à des paiements considérables.
- Prendre des mesures lorsque des conducteurs new-yorkais immatriculent illégalement leurs véhicules dans d'autres États, ce qui réduit artificiellement leur couverture et augmente les coûts pour les conducteurs new-yorkais respectueux de la loi.

## **Renforcer les programmes anti-fraude des assureurs**

La législation actuelle entrave la capacité des assureurs à protéger leurs clients respectueux de la loi contre la fraude et les abus en limitant à seulement 30 jours le délai dont ils disposent pour identifier et signaler les cas de fraude. Afin de garantir que les fraudes soient identifiées et sanctionnées, la gouverneure Hochul va allonger le délai dont disposent les assureurs pour signaler les fraudes et réduire les obstacles à la dénonciation des fraudes devant les tribunaux, ce qui donnera aux assureurs plus de temps pour enquêter sur les demandes d'indemnisation et éviter de payer celles qui sont frauduleuses. La législation conciliera une flexibilité accrue pour lutter contre la fraude et la nécessité de préserver les protections essentielles des consommateurs.

### **Limiter le versement de dommages-intérêts aux personnes dont le comportement n'est pas conforme à la loi au moment d'un accident**

Les conducteurs ayant un comportement hors la loi, dans le cadre d'un accident, ne devraient pas être autorisés à percevoir des indemnités d'assurance considérables. Cependant, la législation actuelle permet encore à des personnes coupables d'infractions, y compris de conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, de percevoir des indemnités substantielles pour les préjudices extrapatrimoniaux subis (douleur, souffrance, détresse émotionnelle), financées par les primes acquittées par les conducteurs respectueux de la loi. La gouverneure Hochul instaurera un plafonnement des indemnités pour préjudices extrapatrimoniaux visant les conducteurs qui, au moment des faits, se livraient à un comportement pénalement répréhensible, y compris les automobilistes non assurés, les personnes ayant commis un délit de conduite avec facultés affaiblies, ainsi que celles en train de commettre un crime ou de prendre la fuite.

### **Limiter le versement de dommages-intérêts aux « principaux » responsables d'un accident**

New York fait partie de la minorité d'États qui autorisent les conducteurs jugés majoritairement responsables d'un accident à percevoir des dommages-intérêts considérables, y compris non économiques. Par conséquent, à New York, même le conducteur considéré comme étant le principal responsable d'un accident peut se voir verser des sommes importantes dans le cadre de cet événement. Dans la plupart des États, des règles de simple bon sens n'autorisent l'octroi de dommages-intérêts que si le demandeur n'est pas majoritairement responsable de l'accident. La gouverneure propose de modifier la législation de l'État afin de limiter les dommages-intérêts auxquels un conducteur peut prétendre lorsqu'il est principalement responsable d'un accident, en introduisant un principe de responsabilité qui précise les personnes pouvant être indemnisées par l'assurance après un sinistre.

### **Abaisser le seuil fixé pour les « blessures graves »**

La loi new-yorkaise sur l'assurance sans égard à la responsabilité autorise les personnes grièvement blessées lors d'un accident automobile à réclamer une indemnité au-delà du seul remboursement des frais médicaux et des pertes de salaire consécutifs aux blessures. Cette indemnité complémentaire a pour objet de couvrir les préjudices extrapatrimoniaux, notamment la douleur et la souffrance, subis par les victimes grièvement blessées. La définition légale de la « blessure grave » en droit de l'État de New York est actuellement floue, appliquée de manière inégale, et peut englober des lésions temporaires n'incapacitant la personne que pour une brève période après un accident.

La gouverneure Hochul reformera le seuil de « blessure grave » en instaurant des critères médicaux objectifs et équitables précisant la définition de cette notion. Cette réforme limitera les contentieux inutiles et coûteux et dissuadera l'exploitation du système visant à obtenir des indemnités sans proportion avec la gravité des blessures, lesquelles renchérissent les primes d'assurance pour l'ensemble des assurés.

### **Réforme de la responsabilité solidaire**

À New York, dans les actions en dommages corporels consécutives à un accident automobile impliquant plusieurs défendeurs, chacun d'eux peut être tenu solidairement au paiement de l'intégralité des préjudices extrapatrimoniaux, quelle que soit sa part de responsabilité, si les autres défendeurs sont défaillants.

New York rejoindrait ainsi 28 autres États ayant adopté une règle qui modifierait cette norme pour les défendeurs dont la responsabilité est inférieure à 50 %, afin que ces derniers ne soient tenus responsables que des dommages qu'ils ont causés. Cela permettra aux compagnies d'assurance de proposer des primes moins élevées, puisqu'elles n'auront à prendre en compte que les dommages causés par les personnes qu'elles assurent.

### **Veiller à ce que les consommateurs, et non les compagnies d'assurance, profitent des économies réalisées**

Depuis les années 1970, le DFS fait respecter la loi sur les bénéfices excédentaires qui protège les consommateurs des assurances automobiles cherchant à réaliser des bénéfices excessifs sur leur dos. Cette loi agit comme un « coupe-circuit » en obligeant les assureurs automobiles à reverser directement aux ayants droit tout bénéfice dépassant un certain seuil. Malgré les pertes nettes récemment enregistrées par les assureurs, les réformes de la loi sur l'assurance automobile proposées ci-dessus devraient réduire sensiblement le coût de la couverture pour les assurés. Si ces réformes sont adoptées, la gouverneure Hochul demandera au DFS de réexaminer la loi sur les profits excessifs, et en particulier le seuil actuel, afin de garantir que les consommateurs soient prioritaires.

### **Offrir plus de transparence aux ayants droit sur le marché de l'assurance automobile**

Trop souvent, les assurés voient leur prime d'assurance automobile augmenter sans explication claire ni lien avec un changement objectivement identifiable de leur situation ou du contexte. Dans un contexte marqué par l'inflation, les New-Yorkais ont le droit de comprendre quand et pourquoi leurs primes d'assurance augmentent. La gouverneure renforcera la transparence en exigeant des assureurs qu'ils informent les assurés des changements de tarifs et leur expliquent les raisons de ces changements.

### **Inciter davantage à adopter un comportement sécurisé au volant**

Tout en se protégeant contre les personnes malhonnêtes qui profitent du système, les compagnies d'assurance devraient également chercher à récompenser les conducteurs qui respectent les règles et assurent leur propre sécurité et celle des autres. La gouverneure Hochul cherche à réduire les coûts d'assurance en associant les conducteurs à ses efforts visant à rendre nos routes plus sûres, en tirant parti de la technologie pour réduire les tarifs d'assurance. La gouverneure exigera des compagnies d'assurance qu'elles offrent des réductions sur les tarifs d'assurance lorsque les conducteurs adhèrent volontairement à des programmes qui ont démontré leur efficacité dans la réduction de la conduite dangereuse et de la fraude.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418  
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :  
[ny.gov/signup](http://ny.gov/signup) | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)